



Réagir face à un acte malveillant lié à l'ENT

Collège ou lycée public



1

L'établissement scolaire ou une personne a été victime de menaces, d'insultes ou d'usurpation d'identité via l'espace numérique de travail (ENT).

Agir rapidement en conservant les traces des échanges ou du méfait.

Le chef d'établissement suit la procédure de signalement académique habituelle (fait établissement + alerte du RSSI* à l'adresse rsi@ac-toulouse.fr).

2



3 La personne concernée ou le chef d'établissement doit porter plainte auprès des forces de l'ordre.



La réquisition judiciaire sera transmise par les forces de l'ordre à l'éditeur de l'ENT (Kosmos) à l'adresse :

requisition.ac-toulouse@kosmos.fr



Dans sa plainte, le chef d'établissement précisera le compte concerné, le jour et l'heure où l'action délictueuse a été effectuée afin de faciliter la réquisition judiciaire.

Le chef d'établissement transmet une copie de la plainte aux adresses :

rsi@ac-toulouse.fr et drane@region-academique-occitanie.fr

Veillez à informer votre DSDEN



4

*RSSI : Responsable de la sécurité des systèmes d'information



Retrouvez les bonnes pratiques d'usages de l'ENT :
<https://pedagogie.ac-toulouse.fr/drane/securite-ent>